



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 16 novembre 2021 à 18 h 30**, à la bibliothèque de l'école

Présences :

Parents

- Ian Bergeron
- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Tobie Jean, président
- Marie-Pier Lajoie (substitut)
- Brigitte Lavoie
- Christine Thibeault
- Caroline Tremblay
- Sonia Villeneuve

Représentants des élèves

- Béatrice Gauthier
- Olivia Giroux
- Félix Ouellet-Gaudreault

Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay

Personnel de soutien

- Nathalie Lapointe

Enseignants

- Vicky Audet
- Claudine Brassard
- Stéphane Côté
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Gabriel Turcotte

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Marianne Tremblay, gest. admin.
- Julie Thibeault, secrétaire

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Tobie Jean à 18 h 32.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 21-22-015

CONSIDÉRANT que messieurs Jean-François Giroux et Tobie Jean ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les ajouts suivants :



Ajout d'un suivi au procès-verbal (point 5) : 5.2 Consultation des élèves du voyage en Grèce (point 15) ;
Ajouts de 3 sujets au point 6 (Représentants des élèves) :
6.1 Réveillon de Noël (approbation) ;
6.2 Journée thématique « jumeaux » (approbation) ;
6.3 Projets pour la classe Accès FPTA (approbation) ;

Ajout à l'emplacement du point 14 : « Tournoi d'échecs (approbation) », décalant ainsi les points subséquents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021

CÉ 21-22-016

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gabriel Turcotte et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 30 septembre 2021 soit adopté après y avoir apporté les modifications suivantes :

Correction du nom Béatrice Côté pour Béatrice Gauthier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi au procès-verbal du 30 septembre 2021

5.1. Halloween (point 9)

La nouvelle formule a été appréciée des élèves et le taux d'absence a été de moins de 10 %. Les activités clé en main offertes en après-midi ont été fort appréciées. Il est suggéré de rendre disponible le « Défi évasion » toute la journée afin d'en faire profiter le plus de jeunes possibles.

5.2. Consultation auprès des élèves du voyage en Grèce (point 15)

Un membre demande si la consultation auprès des élèves du voyage en Grèce concernant l'utilisation des sommes restantes s'est tenue. La direction mentionne qu'elle sera effectuée après les Fêtes afin d'avoir un meilleur portrait des sommes restantes.



6. Représentants des élèves

6.1. Réveillon de Noël (approbation)

CÉ 21-22-017

Les représentants des élèves proposent la tenue du traditionnel réveillon de Noël. Ce dernier aurait lieu le 22 décembre 2021, de 16 h 15 à 20 h 15. Les cours prévus le 23 décembre seraient suspendus. Toute la journée du 22 décembre, les élèves pourraient être habillés en rouge, en vert ou en tenue chic. Un souper tourtière serait offert à des heures différentes pour les 1^{er} et 2^e cycles afin d'éviter un grand rassemblement à la cafétéria. De nombreuses activités seront organisées : improvisation, musique d'ambiance, photos, karaoké, chocolat chaud, bain libre, film à l'auditorium, activités extérieures, feu de camp à l'extérieur, etc. Les élèves qui décident de quitter l'école ne pourront la réintégrer par la suite. Les élèves du 1^{er} cycle ne pourront quitter avant la fin sans qu'une autorisation parentale les y autorise (écrite ou téléphonique).

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la soirée du réveillon de Noël du 22 décembre 2021 comme présenté et d'autoriser la suspension des cours le 23 décembre.

6.2. Journée thématique « jumeaux »

CÉ 21-22-018

Une journée thématique « jumeaux » serait organisée le 1^{er} décembre. En échange d'un don de denrée(s) ou de 2\$, les élèves seront invités à s'habiller entre amis de façon identique. Les dons seront remis à une banque alimentaire qui vient en aide aux plus démunis de notre région.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la journée thématique « jumeaux » du 1^{er} décembre 2021 comme présentée.

6.3. Projets de la classe Accès FPTA (approbation)

CÉ 21-22-019

6.3.1. Les apprentis jardiniers

Il s'agit d'un projet du défi « Ose entreprendre » réalisé par les élèves de la classe Accès. En échange d'une contribution monétaire, les personnes seront invitées à se présenter dans la classe Accès pour se procurer une plante. Les dons amassés seraient versés à la Fondation Véro et Louis.

Les membres suggèrent que les dons amassés servent plutôt à une cause qui touche les jeunes de notre région.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le projet « Les apprentis jardiniers » comme présenté et **DE MANDATER** la direction afin qu'elle informe la personne responsable du projet de la suggestion du Conseil quant au choix de l'organisme pour le don monétaire.

6.3.2. Journée des années 80 et vente de logo de la fondation Véro et Louis

L'approbation de ces deux projets de financement est reportée à la prochaine séance du Conseil. Des précisions devront être fournies aux membres afin qu'ils puissent en faire l'approbation.



7. Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement (adoption)

CÉ 21-22-020

CONSIDÉRANT l'article 66 de la LIP qui stipule que « Le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte au Centre de services scolaire » ;

CONSIDÉRANT que ce budget de 1 350 \$ sert en premier lieu à couvrir les dépenses admissibles, à savoir les remboursements des frais de gardiennage et de déplacement des membres parents et aux frais liés à la tenue des réunions ;

CONSIDÉRANT que ce budget permettra d'offrir un souper de fin d'année à tous les membres du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT que le solde non dépensé en fin d'année sera attribué à différents projets selon l'approbation ultérieure du Conseil ;

Le budget annuel du conseil d'établissement est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

8. Abolition des frais de retard à la bibliothèque (approbation)

CÉ 21-22-021

La technicienne en documentation de l'école nouvellement en poste propose d'abolir les frais de retard à la bibliothèque.

CONSIDÉRANT que les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion des comptes impayés peuvent devenir plus importantes que les frais de retard eux-mêmes ;

CONSIDÉRANT que les frais de retard peuvent créer des conflits et nuire à la relation entre la technicienne en documentation et les élèves ;

CONSIDÉRANT qu'il est prouvé que l'abolition des frais de retard maximise les retours et favorise la lecture ;

IL EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ d'abolir les frais de retard à la bibliothèque.

9. Budget prévisionnel annuel de l'établissement 2021-2022 (adoption)

CÉ 21-22-022

Monsieur Giroux fait la présentation du budget d'opération 2021-2022.

Le total des revenus comprenant le budget d'opération de base (156 839 \$), la mesure EHDAA (273 950 \$), les mesures particulières (665 994 \$) et les autres allocations (28 395 \$) s'élève à 1 125 178 \$. Les dépenses se chiffrent à 1 074 324 \$ ce qui fait en sorte que le budget prévisionnel est excédentaire de 50 854 \$. Ce montant représente 4,5 % du budget prévisionnel total.



Plusieurs questions sont posées, notamment au sujet des revenus provenant de la contribution parentale des parents pour le parascolaire. Monsieur Giroux fera un suivi à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil.

Un membre parent demande que l'état du budget soit présenté régulièrement aux réunions du Conseil d'établissement.

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter le budget d'opération de l'établissement 2021-2022 comme présenté ;

DE MANDATER la direction pour qu'elle planifie une rencontre d'information en préparation au prochain suivi du budget pour les membres souhaitant en savoir davantage à ce sujet.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

10. Code de vie de l'école et politique de gestion des absences et des retards (approbation)

CÉ 21-22-023

Code de vie

Les principales modifications proposées au code de vie sont les suivantes :

- Retrait du terme « mineur » à « manquement mineur » ;
- Réduction du nombre d'étapes dans la séquence d'intervention pour accumulation de manquements ;
- Amélioration du volet d'aide et d'accompagnement de la part de la T.T.S. ;
- Diminution de la fréquence des retraits de la concentration pour accumulation de manquements ;
- Abolition des frais de retards à la bibliothèque.

Politique de gestion des absences et des retards

Des changements sont également proposés à cette politique :

- Les étapes d'intervention pour les absences non justifiées ont été réduites, passant de 5 à 3 étapes ;
- Les interventions seront entreprises à la 5^e journée, 10^e et 15^e journée d'absence ;
- Des rencontres de sensibilisation avec la T.T.S ont été ajoutées, à la fois dans les interventions pour accumulation d'absences non justifiées et de retards non motivés.

CONSIDÉRANT l'article 76 de la L.I.P. qui stipule que « Le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école » ;

CONSIDÉRANT que l'équipe-école a été consultée à ce sujet lors d'une rencontre collective tenue le 15 novembre 2021 et qu'elle a voté à la majorité en faveur des changements proposés au code de vie et à la politique de gestion des absences et des retards ;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ D'APPROUVER le code de vie de l'école 2021-2022 ;



- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 1

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER la politique de gestion des absences et des retards ;

DE LES RENDRE EFFECTIFS dès leur approbation ;

DE MANDATER monsieur le directeur pour qu'il les présente aux élèves et les transmette aux parents par courrier électronique.

11. Campagne de financement pour le bal des finissants (approbation)

CÉ 21-22-024

Un tirage en collaboration avec Loto-Québec sera organisé pour couvrir en totalité ou en partie les frais rattachés au bal des finissants. Les prix (achats ou commandites) sont à confirmer. La vente de billets aura lieu après la période des Fêtes.

Si les mesures sanitaires ne permettent pas la tenue du bal des finissants, les sous amassés ne pourront être remboursés. Ils pourront servir à assumer les coûts pour l'organisation d'une activité similaire ou pour un bal futur. Les membres soulignent qu'il est important que les parents des finissants et ces derniers en soient informés avant la campagne.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER la campagne de financement sous la licence Loto-Québec pour les activités en lien avec le bal des finissants ;

DE MANDATER la direction pour qu'elle informe les finissants et leurs parents sur l'utilisation des sommes amassées en cas d'annulation du bal des finissants.

12. Voyage annuel de l'Harmonie (approbation)

CÉ 21-22-025

Près de 35 élèves de l'Harmonie vivront une sortie à Gatineau en mai 2022. Ils feront une prestation musicale dans une école primaire de Chénéville et feront diverses visites culturelles dans cette région. Il est prévu que les élèves devront s'absenter de l'école deux journées. La contribution parentale demandée est de 150 \$.

La sortie annuelle de l'harmonie est **APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**.

13. Sortie aux Remparts pour les élèves de la concentration hockey (approbation)

CÉ 21-22-026

Le 2 décembre 2021, environ 40 élèves de la concentration hockey iront voir les Remparts de Québec au Centre Vidéotron. La contribution parentale demandée est 30 \$ par élève.

La sortie aux Remparts de Québec pour les élèves de la concentration hockey est **APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**.

14. Tournoi d'échecs

Les 8 et 9 décembre prochains se tiendra un tournoi d'échecs lors duquel près de 32 élèves y prendront part. Le 8 décembre, il est demandé de libérer ces élèves lors de la 2^e période et le 9 décembre, lors de la 3^e période.

Le tournoi d'échecs est **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**.

15. Contenus obligatoires en sexualité (approbation)

Ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil.

16. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves (art 89.2 et 110.4)

Un comité sera formé afin de statuer sur les sujets de consultation qui seront traités et la façon de faire.

17. Règles de fonctionnement du conseil d'administration (consultation)

Les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance de ce document puisqu'il a été acheminé préalablement par courrier électronique.

Aucun commentaire ou suggestion n'est émis.

18. Règlement sur la procédure d'examen des plaintes (consultation)

Les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance de ce document puisqu'il a été acheminé préalablement par courrier électronique.

Aucun commentaire ou suggestion n'est émis.

19. Sujets d'information**19.1. Présidence**

Aucun sujet.

19.2. Direction**19.2.1. Formation des membres pour le C.É.**

Un cartable comprenant le contenu des fiches thématiques de la formation obligatoire a été distribué à chacun des membres.

19.2.2. Suivi du projet éducatif

Ce point est reporté à la prochaine séance.



19.2.3. Sorties et activités approuvées par la direction

La direction a appliqué sa délégation de pouvoir pour deux demandes :

- Sortie pour assister à un match de volleyball du Rouge et Or à l'Université Laval ;
- La journée en civil pour les finissants lors des journées de la prise de photo.

19.2.4. Requalification architecturale de l'école

Les travaux avec le comité sont en cours. Le projet permettra la réfection intérieure de l'école. Les travaux débuteront en juin 2023, si tout se passe bien, et sont prévus pour une durée de 4 ans.

19.3. Comité de parents

Une conférence pour les parents sur l'utilisation des écrans chez les jeunes sera offerte prochainement.

19.4. Personnel enseignant

Un membre du personnel enseignant demande des renseignements au sujet de notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

19.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

19.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.

20. Sujets divers

Les membres sont d'avis qu'une séance du Conseil supplémentaire au mois de décembre est nécessaire pour traiter les sujets à venir. Après vérification de la disponibilité de tous, la séance supplémentaire est fixée au 14 décembre 2021.

21. Levée de la séance à 21 h 15

Tous les sujets ayant été traités ou reportés, il est proposé par monsieur Tobie Jean et résolu :

CÉ 21-22-028

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Tobie Jean, président

Jean-François Giroux, directeur

